Bonsoir,
après avoir retravaillé le texte, je peux en tirer ces informations importantes :

- c'est un extrait du décret de Gratien, un ensemble de textes de lois manuscrites
- cet extrait se trouve dans le *Corpus juris canonici,* un ensemble de textes qui constituait le droit canonique catholique en vigueur entre 1582 et 1917.
- le chapitre 1 et 2 font référence au livre d'Isidore de Séville, appelé « Etymologies ». Sont définies les notions de « canon », « la règle » telle qu'elle est employée dans le droit canonique. On parle aussi dans ce deuxième chapitre des lois privées, ecclésiastiques et séculières.
- le chapitre 3 porte sur les privilèges, qui est par définition la loi prioritaire d'une communauté en question.

La problématique est la suivante : Comment le droit canonique organise la vie des croyants au sein de différentes institutions ?

Voici le plan trouvé :

I) Une organisation de l'Église catholique

A) La primauté du pape

B) Le rôle des conciles

II) L'évolution du droit savant

A) Le droit séculier

B) Les privilèges